

★ LE PATRIMOINE

Le patrimoine d'une cité - ou d'un territoire - est plus que la simple collection des biens mobiliers et immobiliers rassemblés en ce lieu au long de nombreux siècles. Le patrimoine, c'est aussi le récit mouvant par lequel, génération après génération, une population donne du sens à ce qui la distingue de toute autre, comme à ce qui l'unit au reste de la communauté humaine.

Le patrimoine, c'est encore la trace des métissages et apports successifs qui ont forgé le caractère unique de chaque cité. C'est aussi la somme des regards que posent les humains sur cet élément irremplaçable de leur patrimoine commun.

★ LES VILLES ET TERRITOIRES DE CULTURE, UN PATRIMOINE VIVANT

Les cités signataires de la présente charte n'ont pas vocation à être des musées.

Elles s'attachent à conserver et développer une activité diversifiée, au cœur et au delà des centres historiques.

Elles s'attachent également à poursuivre l'œuvre des bâtisseurs d'hier par l'intégration harmonieuse d'apports nouveaux de qualité.

**Chaque Ville Européenne - ou Territoire - de Culture définit et met en œuvre, dans la limite de ses compétences, un plan détaillé de préservation, d'enrichissement et de valorisation du patrimoine traduisant ces orientations dans la réalité.*

★ LES VILLES ET TERRITOIRES DE CULTURE, UN PATRIMOINE POUR ET PAR TOUS

L'une des priorités des Villes Européennes de Culture est la réappropriation du patrimoine par sa population. Ainsi chacun doit-il être en mesure de décrypter, interpréter, habiter, réinventer les lieux et les usages d'une ville, bien commun à tous.

Les habitants doivent être, plus que des usagers, les citoyens responsables et actifs de leur ville.

**Chaque Ville Européenne - ou Territoire - de Culture s'appuie sur une équipe qualifiée de médiateurs du patrimoine.*

**Chaque Ville Européenne - ou Territoire - de Culture associe l'ensemble des partenaires concernés (administrations, universités, associations, entreprises...) dans le cadre d'un Forum local permanent pour la valorisation du patrimoine.*

**Chaque Ville Européenne - ou Territoire - de Culture mène une politique d'association étroite des habitants à la définition et à la réappropriation du patrimoine local.*

★ LES VILLES ET TERRITOIRES DE CULTURE, CENTRES DE RENCONTRE ET LIEUX DE CULTURE PARTAGÉE

Nos villes ont en commun de se vouloir centres vivants de culture et de rencontre entre cultures. Elles s'attachent notamment à faire de l'accueil des visiteurs non seulement une activité économique mais aussi une occasion privilégiée d'échanges humains.

**Chaque Ville Européenne - ou Territoire - de Culture mène une politique de développement culturel au service de l'ensemble de sa population, en portant une attention particulière à ceux qui ont moins facilement accès à la vie culturelle.*

**Chaque Ville Européenne - ou Territoire - de Culture s'attache à imaginer et mettre en œuvre des formes d'accueil permettant aux visiteurs et aux habitants de se rencontrer effectivement.*

★ LES VILLES ET TERRITOIRES DE CULTURE, GARANTS D'UN DÉVELOPPEMENT VIABLE

Les Villes & Territoires de Culture et de Patrimoine se sont donnés pour objectif commun de faire du patrimoine local un moteur du développement économique, culturel et social.

Le patrimoine est trop souvent considéré comme une simple source de revenus à court terme. Pour leur part, les villes & territoires signataires de la présente charte gèrent le patrimoine dont ils sont légataires avec le constant souci de préserver tant la qualité de leur environnement naturel et culturel que les intérêts des générations futures.

**Chaque Ville Européenne - ou Territoire - de Culture définit une politique globale et met en œuvre des programmes de préservation et de valorisation de la qualité de son environnement naturel et culturel.*